

Stage syndical Conditions de travail et souffrance au travail



Elizabeth LABAYE est représentante nationale FSU, chargée des questions de santé au travail dans le cadre de la commission hygiène et sécurité de la fonction publique.

C'est elle qui animera le stage de formation syndicale du 2 février 2012.

Modalités d'inscription au stage
s'adresser par mail à
fsu34@fsu.fr
ou rmartin.fsu@orange.fr
ou
par tel : 04 67 15 00 91

Jeudi 2 février de 9 h à 17 h **Amphithéâtre du Lycée Mermoz, Montpellier**

Tram 1 arrêt : Léon Blum – Tram 2 arrêt : Pompignane

La FSU dans le cadre des circulaires du 18 mai 2010 demande depuis juin 2010 que soit mis en place une cellule rectorale de prévention des risques dont les risques psycho-sociaux, et associant les organisations représentatives.

Cette cellule doit très vite être institutionnalisée autour du secrétariat du prochain Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail. Elle pourra ainsi être saisie par les collègues au sujet des conditions de travail et de certaines dérives autoritaires locales.

Déroulé du stage

- Accueil
- Exposé de Elizabeth LABAYE
- Débat avec la salle
- Les déclinaisons locales des CHSCT (département, établissements, écoles), quels représentants des personnels ?
- Questions diverses (à envoyer par mail si elles nécessitent des réponses à travailler)

Modalités d'inscription au stage : la demande d'autorisation d'absence doit être déposée au secrétariat de l'établissement **un mois avant le début du stage (s'inscrire avant les vacances)**.

Nous signaler votre participation à fsu34@fsu.fr pour réserver votre repas au lycée.

Ce stage est organisé par la FSU sous l'égide du centre national de formation syndicale de la FSU.

A défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la formation, la demande de stage est réputée accordée.

Conditions de travail et souffrance au travail : Stage syndical — jeudi 2 février 2012
Lycée Mermoz — Montpellier (quartier Antigone)

Sur le thème de la santé au travail, ce fut la FSU la première et la seule à être intervenue lors du CAEN du 14 juin 2010 (compte rendu officiel disponible par courriel...)

/ D'abord sur le problème de l'amiante : voir dossier sur <http://www.montpellier.snes.edu>

/ A propos des risques psycho-sociaux. Nous y affirmions que « les évaluer, les éviter, en y associant les organisations représentatives des personnels était l'un des enjeux de l'accord cadre que la FSU avait signé ». Nous rappelions ensuite — à travers plusieurs exemples — que pétages de plombs (ou *burn-out*) et suicides avaient existé dans notre propre administration, **dans notre académie [avant celui de Lise]...**

La FSU exprimait ce jour-là **que « dans le cadre des circulaires du 18 mai 2010 soit mise en place une cellule rectorale associant les organisations représentatives, de prévention des risques dont les risques psycho-sociaux... »**

Cette *cellule* doit très vite être institutionnalisée autour du secrétaire du prochain CHSCT qui pourra ainsi être saisi directement par les collègues au sujet des conditions de travail, de certaines dérives autoritaires locales induites par un management contradictoire avec le travail en équipe et la mobilisation de tous... R Martin

La demande d'autorisation d'absence doit être envoyée avant le 1er janvier 2012 !

La demande de participation doit être renvoyée à l'administration **un mois avant la date du stage.**

Nous signaler aussi votre participation : **tel 04 67 15 00 91 ou fsu34@fsu.fr** ainsi que le fait que vous prendrez votre repas ou non avec les autres stagiaires

Modèle de demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale (à reproduire à la main)

NOM Prénom

Grade et fonction

Etablissement / Ecole / Service

A M le Recteur (pour l'Éducation Nationale) / A M le Directeur du Service

S/C de M (nom et fonction du chef d'établissement ou de service) (1)

Conformément aux dispositions (2):

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire,
- pour la fonction publique territoriale, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-552 du 22 mai 1985,
- et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire,

J'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 2 février 2012 pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera à Montpellier dont le « label » a été envoyé à M le Recteur.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 15/09/1997 publié au Journal Officiel du 23/09/1997)

A le

Signature

A défaut de réponse, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, celle-ci est réputée accordée.

(1) Nom et qualité de l'autorité de tutelle. Cette demande sera transmise par voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du texte correspondant à votre situation